

Le 10 août 2023
À une séance extraordinaire du Conseil de Ville

Étaient présents :

Les conseillers suivants : Monsieur Bernard Dupont, Monsieur Danny Bouchard et Madame Cindy Vignola.

Étaient absents :

Les conseillers suivants : Monsieur Marco Ouellet, Monsieur Daniel Bergeron et Monsieur Shannon Power.

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Martin St-Laurent.

Madame Marie Philippe Couture, greffière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution – Adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Résolution pour la nomination d'un maire suppléant;
3. Résolution – Dotation du poste de direction au Service immeubles et projets (SIP);
4. Résolution – Signature de promesses de vente et de l'acte notarié;
5. Résolution pour entériner la dépense pour la préparation du chargeur de marque Volvo appartenant à la Ville de Fermont;
6. Résolution pour accepter l'offre de service de l'entreprise Service et Construction Mobile LTÉE pour le remplacement des réservoirs du parc à carburant de la Ville de Fermont;
7. Résolution pour accepter la réception finale des travaux pour le skatepark incluant une garantie de cinq ans;
8. Résolution pour accepter l'offre de service de l'entreprise Dexter Québec pour le remplacement des bordures sur la rue de la Vérendrye pour le projet de logements abordables;
9. Résolution pour autoriser le paiement du décompte numéro 1 pour la construction de la rue du Quartz;
10. Résolution pour autoriser le paiement du décompte numéro 5 (décompte final) pour les travaux de construction des jeux d'eau;
11. Résolution pour accepter l'augmentation du prix de l'offre de service de STO pour les licences Office de la Ville de Fermont;
12. Résolution pour appuyer le projet d'écouroute d'hiver du gouvernement du Québec sur le boulevard Jean-Claude-Ménard;

PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Résolution – Fermeture de la séance

S23-08-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

S23-08-02

RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseiller Shannon POWER soit et est par la présente nommé maire SUPPLÉANT, pour une période de quatre mois, tel que stipulé à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉE

S23-08-03

RÉSOLUTION – DOTATION DU POSTE DE DIRECTION AU SERVICE IMMEUBLES ET PROJETS (SIP)

CONSIDÉRANT QUE les résolutions R23-04-10 et R23-04-11 relatives à la dotation du poste de direction au Service immeubles et projets à la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du comité de sélection composé de Monsieur Marco Ouellet, conseiller municipal, de Madame Sarah Bélanger, conseillère en ressources humaines, de Monsieur Claude Gagné, directeur général, et de Madame Maryse Shaffer, psychologue organisationnelle et consultante externe;

CONSIDÉRANT QUE Madame Naomie McMahon Hodebert a franchi avec succès les diverses étapes du processus de recrutement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

D'EMBAUCHER Madame Naomie McMahon Hodebert au poste de directrice (par intérim) au Service immeubles et projets pour une entrée en fonction effective le 15 août 2023;

QUE le statut d'emploi soit révisé avant le 14 août 2024 et fasse l'objet d'une recommandation de la direction générale;

DE LUI ACCORDER les conditions de rémunération globale prévue à l'entente des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Fermont et aux conditions spécifiques convenues au projet de contrat avec le candidat le 22 juillet 2023;

DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin de signer ledit contrat de travail et d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes;

ADOPTÉE

S23-08-04

RÉSOLUTION – SIGNATURE DE PROMESSES DE VENTE ET DE L'ACTE NOTARIÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des promesses de vente à intervenir entre la Ville de Fermont et l'entreprise Obo-Look Plus concernant les lots projetés 6 582 064 et 6 582 065, au cadastre du canton de Lislois à Fermont (Québec), circonscription foncière du Saguenay et situé sur la rue du Camp le tout d'une superficie respective de 8 937,3 mètres carrés et de 2 876,1 mètres carrés;

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Jimmy Morneau, directeur du Service de l'urbanisme de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente des terrains est fixé au montant de la valeur marchande estimée par la Ville de Fermont, soit la somme de 10,43 \$ par mètre carré. La superficie des terrains projetés étant de 8 937,3 mètres carrés et 2 876,1 mètres carrés, les prix des terrains sont donc de 93 216,04 \$ taxes exclues et 29 997,72 \$ taxes exclues;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Monsieur Claude Gagné, directeur général, ou Monsieur Martin St-Laurent, Maire, à signer les promesses de vente avec l'entreprise Obo-Look plus;

D'AUTORISER Monsieur Claude Gagné, directeur général, ou Monsieur Martin St-Laurent, Maire, à signer les actes notariés avec l'entreprise Obo-Look plus;

ADOPTÉE

S23-08-05

RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DU CHARGEUR DE MARQUE VOLVO APPARTENANT À LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été transmise à deux fournisseurs pour l'achat et l'installation d'une nouvelle transmission pour un chargeur appartenant à la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande de prix, la Ville de Fermont a reçu deux offres, soit :

- Desharnais transmission : 77 390,40 \$ taxes en sus
- Stronco : 71 804,87 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT l'urgence de la réparation puisqu'il s'agit d'un équipement prioritaire pour la Ville;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER la dépense pour la fourniture et l'installation d'une transmission pour le chargeur de marque Volvo appartenant à la Ville de Fermont;

D'AUTORISER la trésorière à payer la somme de 71 804,87 \$ taxes en sus à l'entreprise Stronco en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

S23-08-06

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE SERVICE ET CONSTRUCTION MOBILE LTÉE POUR LE REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS DU PARC À CARBURANT DE LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT QUE le parc à carburant de la Ville de Fermont est désuet et que les réservoirs doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a procédé à un appel d'offres public pour le remplacement des réservoirs du parc à carburant de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Ville de Fermont a reçu deux soumissions, soit :

- DEXTER QUÉBEC : 547 855,88 \$ taxes incluses
- SERVICE ET CONSTRUCTION MOBILE LTÉE : 366 133,29 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques, a confirmé la validité des soumissions;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Service et Construction Mobile LTÉE au montant de 366 133,29 \$ taxes incluses pour le remplacement des réservoirs du parc à carburant de la Ville de Fermont;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

S23-08-07

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX POUR LE SKATEPARK INCLUANT UNE GARANTIE DE CINQ ANS

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Cevico a procédé en 2022 à la construction du skatepark de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés et que Monsieur Claude Gagné, directeur général, et Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques de la Ville de Fermont ont approuvé les travaux;

CONSIDÉRANT qu'une retenue contractuelle de 45 536,42 \$ restait à payer à l'entreprise;

CONSIDÉRANT qu'après entente entre les parties, une somme de 5 000 \$ sera créditée à la Ville de Fermont et qu'une garantie de cinq ans sera émise sur les travaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement final à l'entreprise Cevico pour la construction du skatepark d'un montant de 40 536,42 \$ taxes incluses;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

S23-08-08

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE DEXTER QUÉBEC POUR LE REMPLACEMENT DES BORDURES SUR LA RUE DE LA VÉRENDRYE POUR LE PROJET DE LOGEMENTS ABORDABLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont doit procéder au remplacement des bordures de rue sur la rue de la Vérendrye afin d'accueillir les unités de logement abordable de la Société d'habitation communautaire de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a procédé à des demandes de prix pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces demandes de prix, la Ville de Fermont a reçu trois soumission soit :

- Dexter Québec : 110 000 \$ taxes en sus
- Pavage et béton TC : 122 500 \$ taxes en sus
- Polaris : 134 004 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques, a confirmé la validité des soumissions;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Dexter Québec au montant de 110 000 \$ taxes en sus pour le remplacement des bordures de rue de la rue de la Vérendrye;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

S23-08-09

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 1 POUR LA CONSTRUCTION DE LA RUE DU QUARTZ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a octroyé un contrat à l'entreprise Dexter Québec pour la construction d'une nouvelle rue, rue du Quartz;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont débuté au mois de juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la recommandation de paiement de Monsieur Colin Lamoureux, surveillant de chantier de l'entreprise Construction & Expertise PG;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement du décompte numéro 1 à l'entreprise Dexter Québec pour la construction de la rue du Quartz au montant de 792 495,65 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

S23-08-10

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 5 (DÉCOMPTE FINAL) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a octroyé un contrat à l'entreprise Dexter Québec pour la construction de jeux d'eau en 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation de paiement de l'entreprise Parallèle 54 et de Monsieur Étienne Bergeron à l'époque directeur du Service immeubles et projets;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement du décompte numéro 5 à l'entreprise Dexter Québec pour la construction des jeux d'eau de la Ville de Fermont au montant de 50 148,71 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

S23-08-11

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'OFFRE DE SERVICE DE STO POUR LES LICENCES OFFICE DE LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil avaient accepté lors de l'adoption du budget 2023 l'offre de service de STO Solutions pour les licences Microsoft Office;

CONSIDÉRANT qu'afin d'aider au déploiement du MFA et de rehausser la sécurité il y a lieu de passer à la version premium des licences suivant les recommandations de Monsieur Claude Gagné, directeur général, et de Monsieur Dominic Dussault, administrateur des systèmes chez STO solutions;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le supplément de 6 644 \$ pour l'achat des licences Microsoft Office Premium;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

S23-08-12

RÉSOLUTION POUR APPUYER LE PROJET D'ÉCOROUTE D'HIVER DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR LE BOULEVARD JEAN-CLAUDE MÉNARD

CONSIDÉRANT QUE le projet d'écouroute permettrait de réduire les effets négatifs des sels de voirie sur l'environnement tout en maintenant la sécurité routière et la circulation des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la présentation du gouvernement du Québec sur le projet d'écouroute;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le projet d'écoroute d'hiver du gouvernement du Québec;

ADOPTÉE

S23-08-13

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 03.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE